



Organisation d'un evenement festif

Par **loic5**, le **14/09/2017** à **20:13**

bonjour,

nous souhaiterions organiser une soirée privée pour nouvel an avec 400 personne (toute personne non inscrite sur le listing ce verrait renvoyée) nous demanderions une cotisation pour participer au frais de la soirée alcool salle... est-ce légal et qui devons nous prévenir ?

merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **14/09/2017** à **22:31**

Bonsoir,

Avez vous pensé en premier lieu à souscrire une assurance?

Pour le reste, voyez ces liens...

<http://www.montetasoiree.com/les-10-etapes-essentielles-organiser-soiree/>

<http://www.isni.fr/le-guide-des-bonnes-pratiques-pour-lorganisation-des-soirees/>

Par **Tisuisse**, le **15/09/2017** à **13:25**

Bonjour loic5,

Renseignez-vous auprès des différentes autorités car, compte tenu du plan sécurité renforcée, recevoir 400 personnes avec vente d'alcool, risque fort d'être interdit. Vous vous exposez à un refus.

Etes-vous association loi de 1901 ?